

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 76/05

AMR 13/003/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

ARGENTINE **Andrés Amado (h), défenseur des droits humains et membre de la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coopération contre la répression policière et institutionnelle) ainsi que les autres membres de la CORREPI**

Londres, le 31 mars 2005

Andrés Amado, défenseur des droits humains œuvrant en faveur des victimes de violences policières, a été agressé et menacé de mort. De toute évidence, ces actes visaient à le dissuader, lui et d'autres défenseurs des droits fondamentaux, de poursuivre leurs activités pacifiques et légitimes.

Andrés Amado appartient à la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coopération contre la répression policière et institutionnelle). Le 26 mars, il a participé à une réunion hebdomadaire avec des familles de victimes de violences policières dans les environs de Villa Fiorito (municipalité de Lomas de Zamora, province de Buenos Aires). Il a ensuite pris un autobus, et deux inconnus l'ont suivi à bord. Alors qu'il était assis, les hommes l'ont frappé à coups de matraque dans le dos. L'un d'eux a pointé son arme sur la tête d'Andrés Amado, avant d'appuyer trois fois sur la détente, en disant : « *La prochaine fois, elle sera chargée* ». Andrés Amado a réussi à échapper à ses agresseurs. Il a porté plainte, le 28 mars, auprès du ministère public de la municipalité de Lomas de Zamora.

Il est possible que ces faits soient liés aux activités menées par la CORREPI, qui œuvre au respect des droits humains. En 2004, cette organisation a effectué des recherches sur certains actes illégaux commis par la police dans le sud de Buenos Aires, la capitale. Il s'agissait notamment d'homicides connus sous le nom de *gatillo fácil* (gâchette facile), d'actes de torture et d'extorsion. La CORREPI a par ailleurs indiqué que d'anciens membres de la police et des policiers en service se livraient à des opérations de « *nettoyage social* » visant à « débarrasser » la société des éléments les plus défavorisés, en recourant notamment à des exécutions sommaires. Les recherches menées par la CORREPI ont abouti à l'ouverture de poursuites contre plusieurs policiers de Lomas de Zamora et de la municipalité voisine d'Avellaneda. Ils sont accusés d'avoir manqué à leurs obligations et d'être mêlés à des affaires d'extorsion et d'homicides, parfois avec circonstances aggravantes.

Des membres de la CORREPI et des familles de victimes ont manifesté contre la violence policière devant des postes de police et des tribunaux d'Avellaneda et de Lomas de Zamora. Ils ont également distribué des tracts présentant des affaires auxquelles seraient mêlés des policiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a exhorté à maintes reprises les autorités argentines à traduire en justice les membres des forces de sécurité présumés responsables de violations des droits humains. En outre, ceux qui font campagne pour que justice soit rendue à la suite de telles atteintes devraient être à même de poursuivre leurs activités légitimes en toute sécurité. Des avocats de la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coopération contre la répression policière et institutionnelle) et des membres de cette organisation ont déjà été la cible de menaces de mort et d'actes d'intimidation par le passé (voir l'AU 201/02, AMR 13/006/02 du 3 juillet 2002, l'AU 304/99, AMR 13/06/99 du 24 novembre 1999, l'AU 55/97 et AMR 13/03/97 du 20 février 1997).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Andrés Amado, qui a été agressé et menacé le 26 mars ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates et efficaces pour garantir la sécurité de cet homme et des autres membres de la *Coordinadora contra la represión Policial e Institucional* (CORREPI, Coopération contre la répression policière et institutionnelle), conformément aux souhaits de ces personnes ;

– demandez instamment que soit menée dans les plus brefs délais une enquête approfondie sur l'agression et les menaces dont il a fait l'objet, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité de l'action des défenseurs des droits humains et le droit de ces derniers de poursuivre leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Gouverneur de la province de Buenos Aires :

Señor Gobernador de la Provincia de Buenos Aires
Dr. Felipe Solá
Casa de Gobierno, Calle 6 Entre 51/53
1900 La Plata, Prov. Buenos Aires
Argentine

Fax : +54 221 429 4189

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, /* Monsieur le Gouverneur,

Ministre de la Sécurité de la province de Buenos Aires :

Sr. Ministro de Seguridad de la Provincia de Buenos Aires
Dr León Carlos Arslanián
Calle 2 e/51 y 53, CP 1900 La Plata
Argentine

Fax : +54 221 429 3187/ 88 (Veuillez demander : "*me da tono de fax por favor*")

Formule d'appel : *Sr. Ministro, /* Monsieur le Ministre,

Secrétaire aux Droits humains :

Sr. Secretario de Derechos Humanos
Dr. Eduardo Luis Duhalde
Secretaría de Derechos Humanos
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos
Moreno 1228 - 2º, 1041 Buenos Aires
Argentine

Fax : +54 11 4316 4926 (Veuillez demander : "*me da tono de fax por favor*")

Formule d'appel : *Sr. Secretario, /* Monsieur,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Ministro de Relaciones Exteriores, Comercio
Internacional y Culto
Sr. Rafael Bielsa
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional
y Culto
Esmeralda 1212, 1003 Buenos Aires, Argentine
Fax : +54 11 4819 7324

Secrétaire aux droits humains pour la province de Buenos Aires :

Sr. Secretario de Derechos Humanos de la Provincia de Buenos Aires
Dr Remo Carlotto, Calle 53 No. 653, La Plata
Argentine

Fax : + 54 221 489 3960/63 (Veuillez demander : "*me da tono de fax por favor*")

Organisation de défense des droits humains :

CORREPI
Coordinadora contra la represión Policial e Institucional
Av. Corrientes 1785 – 2°C
1042 Buenos Aires, Argentine

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 MAI 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*